



# CATALOGUE DES FORMATIONS 2021



## AP Bat formation : Pour me former, je choisis la qualité !

L'ensemble des formateurs est qualifié 8711 et 8721, parmi les 1<sup>ers</sup> mesureurs autorisés en France : je bénéficie d'un retour d'expérience unique.

AP Bat Formation a un **ancrage nationale** et vous reçoit partout en France.



Mes formateurs réalisent pour moi **une veille réglementaire et technique constante** : je suis tenu informé en permanence des dernières évolutions.

J'accède à une assistance et une disponibilité plébiscitées par nos stagiaires : **notre but est de vous accompagner jusqu'à ce que vous soyez qualifiés.**

AP Bat est organisme de formation référencé au **DATA DOCK**. Vos formations peuvent donc être **financées par votre OPCA** !



Des formations **accessibles à distance** sur une plateforme dédiée : **Vous avancez à votre rythme** et bénéficiez de **classes virtuelles** avec le formateur ponctuant les séquences de formation.



## L'équipe des formateurs AP Bat : Des experts à votre service

La mesure est un vrai métier, tous les formateurs **AP Bat** sont des opérateurs **expérimentés** comptabilisant de **très nombreuses interventions sur tous types de bâtiments**, vous bénéficiez de retours d'expérience et de cas concrets.

**Rémi Pelini – AP Bat**

Ingénieur INSA  
Mesureur qualifié 8711 et 8721

**Jean Claude Leonardi – AP Bat**

Ingénieur SUPELEC  
Opérateur acoustique des bâtiments

**Jérôme Sibon – AP Bat**

Mesureur qualifié 8711 et 8721

**Martin MACINOT – AP Bat**

Opérateur qualifié 8711 et 8721



## INFILTROMETRIE – ETANCHEITE A L’AIR DES BATIMENTS DEVENIR OPERATEUR QUALIFIE QUALIBAT 8711

L’**infiltrométrie**, par le contrôle et la mesure de l’étanchéité à l’air du bâti, quantifie et aide à optimiser les fuites d’air au travers des parois de l’enveloppe d’un bâtiment. **Ce contrôle obligatoire pour les bâtiments RT2012** est primordial pour évaluer la bonne mise en œuvre des matériaux et traquer les fuites d’air responsables de près de 25% des pertes de calories dans un bâtiment. Afin de pouvoir réaliser des tests réglementaires de perméabilité à l’air dans le cadre des **constructions RT2012**, l’opérateur doit être **qualifié QUALIBAT 8711** (QUALIBAT : organisme de qualification et certification des entreprises de construction). Il doit pour cela déposer un dossier de demande de qualification auprès de QUALIBAT. La première étape à la démarche de qualification est la validation d’une formation **reconnue par le ministère en charge de la construction**.

PLANNING DE FORMATION	DENOMINATION		PROGRAMME	Validation des acquis obligatoire
JOUR 1	THEORIE	MODULE 1	Sensibilisation à l’infiltrométrie	Q.C.M théorique Examen de 1h30, 60 questions
JOUR 2		MODULE 2	Utilisation du matériel de mesure Réglementation, norme et guide d’application associé	
JOUR 3				
JOUR 4	PRATIQUE	Formation pratique	½ journée : constitution du dossier de demande de qualification et étude détaillée du rapport ½ journée : Démonstration d’un test de perméabilité à l’air réglementaire	
<b>Délai minimum obligatoire de 15 jours</b>				
APRES LA FORMATION	Réalisation d’un examen pratique par le stagiaire			
	Envoi d’un rapport de mesure à AP Bat pour validation Evaluation du rapport par AP Bat dans les 15 jours ouvrés			

Conformément à la charte de formation et les directives de la DHUP, la validation de la formation des opérateurs de mesure en infiltrométrie passe obligatoirement par le **suivi des 3 jours de modules théoriques** (modules 1 et 2), la **½ journée de démonstration d’un test de perméabilité à l’air réglementaire sur site**, ainsi que la **validation des acquis** (Q.C.M le 3<sup>ème</sup> jour, réalisation d’un test de perméabilité à l’air sur site à minima 15 jours après la formation théorique et pratique et examen d’un rapport de mesure conforme).

**La présente formation peut aussi être réalisée à distance pour la partie théorique avec l’accès à un extranet e-learning pour la partie théorique, vous permettant d’avancer à votre rythme. Ce format est constitué de séquences de cours ponctuées par une classe virtuelle avec le formateur.**



Pour plus d’informations sur la démarche de qualification et l’inscription à une session de formation veuillez nous contacter au 04 92 02 97 05 ou sur [info@apbat.fr](mailto:info@apbat.fr)



### **PUBLIC CONCERNÉ**

Destiné aux diagnostiqueurs immobiliers, opérateurs de mesure, contrôleurs techniques, bureaux d'études, professionnels du bâtiment.

### **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

Etre capable de comprendre et appliquer la RT2012 dans le cadre de la mesure de l'étanchéité à l'air des bâtiments

Etre capable de comprendre et appliquer la norme NF EN ISO 9972 dans le cadre de la mesure de l'étanchéité à l'air des bâtiments et son guide d'application FD P50-784

Etre capable de remplir et tenir à jour un registre des opérations testées

Etre capable de mettre en œuvre un test d'étanchéité à l'air des bâtiments en utilisant le matériel dédié

Savoir rédiger un rapport de mesure d'étanchéité à l'air dans le respect de la norme NF EN ISO 9972 et son guide d'application

Etre capable de constituer un dossier de demande d'autorisation à réaliser des mesures d'étanchéité à l'air dans le cadre de la qualification Qualibat 8711.

**NB:** les informations détaillées sont reprises dans le plan de formation, disponible sur demande à [info@apbat.fr](mailto:info@apbat.fr) ou en téléchargement : <https://apbat.fr/formation-etancheite-a-lair-batiments/>

#### **DUREE**

Selon modules choisis

#### **HORAIRES**

Les horaires en présentiel sont :

8h30 – 12h30 et 14h00 – 17h00

#### **EFFECTIF FORME**

8 personnes maximum

#### **DATES ET LIEUX**

20/09 au 08/10/21 à distance (e-learning)

18/10 au 21/10/21 en présentiel à Avignon

02/11 au 19/11/21 à distance (e-learning)

#### **INTERVENANTS**

Opérateurs AP Bat qualifiés QUALIBAT 8711

#### **MOYENS PEDAGOGIQUES**

Présentation en salle de projection

Disposition des matériels de mesure

#### **REFERENCE DE LA FORMATION**

Formule Essentielle : **OPE E**

Formule Autonome : **OPE A**

Formule e-learning : **OPE EL**

### **DESCRIPTIF ET TARIFS DE LA FORMATION**

Formule **OPE Essentiel** à **1800 €HT** : Partie théorique (jours 1 à 3) + Formation pratique (jour 4) + Validation des acquis (QCM(s) + validation(s) pratique(s) et correction(s) du(des) rapport(s)). S'adresse aux personnes souhaitant réaliser le parcours complet menant à la qualification QUALIBAT 8711

Formule **OPE Autonome** à **1500 €HT** : Partie théorique à distance (jours 1 à 3) + Validation des acquis (QCM(s) + validation(s) pratique(s) et correction(s) du(des) rapport(s)). S'adresse aux personnes souhaitant réaliser le parcours complet menant à la qualification QUALIBAT 8711, mais pouvant justifier du suivi autonome de la formation pratique avec un opérateur autorisé QUALIBAT 8711

Formule **OPE E-Learning** à **1200 €HT** : Partie théorique à distance + Formation pratique (jour 4) en présentiel + Validation des acquis (QCM(s) en présentiel + validation(s) pratique(s) et correction(s) du(des) rapport(s)).



## CONTROLE DES SYSTEMES DE VENTILATION DEVENIR OPERATEUR QUALIFIE QUALIBAT 8721

**DIAGNOSTIC FONCTIONNEL  
PERMEABILITE A L'AIR DES RESEAUX AERAIQUES  
MESURE DES DEBITS ET PRESSIONS AUX TERMINAUX DE VENTILATION**

La **Règlementation Thermique 2012** impose des bâtiments étanches à l'air et économes en énergie. Les matériaux, leurs techniques de mise en œuvre ainsi que la technologie des équipements climatiques ont considérablement évolué.

Les **systèmes de ventilation ou de conditionnement d'air** de ces constructions sont de plus en plus performants et le **contrôle de leur bon fonctionnement** devient incontournable pour garantir une qualité de l'air optimale, réduire les déperditions par renouvellement d'air et éviter des surconsommations par les ventilateurs.

A terme, dans l'existant comme dans le neuf, **les contrôles des réseaux aérauliques vont se généraliser et s'accroître fortement, permettant de garantir un renouvellement d'air suffisant et maîtrisé. Ces contrôles sont des éléments indissociables d'une qualité de l'air intérieur optimale dans les bâtiments.**

Les **labels de performance énergétique** préfigurent par ailleurs cette avance en rendant obligatoire ces contrôles.

Cette formation est consacrée à cette thématique, axée sur l'application de **méthodes simples de diagnostics des installations** (Protocole PROMEVENT), des **mesures de perméabilité à l'air des réseaux** et des **débits aux terminaux de ventilation**.

**effinergie<sup>+</sup>**



A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables d'aborder les **diagnostics des installations de ventilation**, et de faire le constat d'un dysfonctionnement le cas échéant, par la bonne application des textes existants (normes et guides méthodologiques). L'objectif est de préparer à la **qualification « QUALIBAT 8721 » des opérateurs de mesure de la perméabilité à l'air des réseaux aérauliques.**

### **PUBLIC CONCERNÉ**

Formation destinée aux diagnostiqueurs immobiliers, bureaux d'études, opérateurs de mesures, entreprise de génie climatique



PLANNING DE FORMATION	PROGRAMME	Validation des acquis obligatoire
JOUR 1	Diagnostic fonctionnel des installations de ventilation	Q.C.M théorique Examen de 1h30, 60 questions
JOUR 2	Mesure des débits et des pressions aux terminaux de ventilation	
JOUR 3	Perméabilité à l'air des réseaux de ventilation	
JOUR 4		
Délai minimum obligatoire de 15 jours		
APRES LA FORMATION	Réalisation d'un examen pratique par le stagiaire	
	Envoi d'un rapport de mesure à AP Bat pour validation Evaluation du rapport par AP Bat dans les 15 jours ouvrés	

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable d'identifier les différents systèmes de ventilation des bâtiments et comprendre leurs spécificités

Être capable de réaliser un diagnostic des systèmes de ventilation selon de protocole Promevent

Être capable de réaliser une mesure fonctionnelle aux bouches de ventilation

Être capable de réaliser une mesure de l'étanchéité à l'air des réseaux aérauliques selon la norme FD P50-767

Être capable de rédiger un rapport de mesure de l'étanchéité à l'air des réseaux aérauliques selon la norme FD P50-767

Être capable de comprendre et mettre en œuvre la procédure de demande de qualification Qualibat 8721

**NB:** les informations détaillées sont reprises dans le plan de formation, disponible sur demande à [info@apbat.fr](mailto:info@apbat.fr) ou en téléchargement : <https://apbat.fr/formation-contrôle-systèmes-ventilation/>

**La présente formation peut aussi être réalisée à distance pour la partie théorique avec l'accès à un extranet e-learning pour la partie théorique, vous permettant d'avancer à votre rythme. Ce format est constitué de séquences de cours ponctuées par une classe virtuelle avec le formateur.**

**Pour plus d'informations sur la démarche de qualification et l'inscription à une session de formation veuillez nous contacter au 04 92 02 97 05 ou sur [info@apbat.fr](mailto:info@apbat.fr)**



#### **DUREE**

4 jours – 28h

#### **HORAIRES**

Les horaires en présentiel sont :  
8h30 – 12h30 et 14h00 – 17h

#### **EFFECTIF FORME**

8 personnes maximum

#### **INTERVENANTS**

Rémi PELINI – Gérant AP Bat – Opérateur qualifié QUALIBAT 8721 et ingénieur thermicien R&D

#### **DATES ET LIEUX**

13/09 au 01/10/21 à distance (e-learning)  
04/10 au 07/10/21 en présentiel à Avignon  
25/10 au 15/11/21 à distance (e-learning)

#### **MOYENS PEDAGOGIQUES**

Présentation en salle de projection

Mise à disposition et présentation de composants d'installations de ventilation (entrée d'air auto et hygro réglable, bouche fixe, auto et hygro réglable).

Mise à disposition, présentation et utilisation par les stagiaires du matériel de mesure sur plateforme réseaux dédiée, outils de conditionnement des réseaux, instruments de localisation des fuites d'air et nécessaires de chantier.

Mise à disposition, présentation et utilisation des matériels de mesure des débits aux terminaux de ventilation.

Proposition et lecture d'un rapport de mesure type conforme aux exigences de QUALIBAT

#### **REFERENCE DE LA FORMATION**

Formule Essentielle : **CSV E**

Formule e-learning : **CSV EL**

#### **DESCRIPTIF ET TARIFS DE LA FORMATION**

Formule **CSV** Essentiel à **1800 €HT** : Parties théorique et pratique (jours 1 à 4) + Validation des acquis (QCM(s) + validation(s) pratique(s) et correction(s) du(des) rapport(s)). S'adresse aux personnes souhaitant réaliser le parcours complet menant à la qualification QUALIBAT 8721

Formule **CSV E-Learning** à **1200 €HT** : Partie théorique à distance (jours 1 à 3) + Formation pratique en présentiel + Validation des acquis (QCM(s) en présentiel + validation(s) pratique(s) et correction(s) du(des) rapport(s)). S'adresse aux personnes souhaitant réaliser le parcours complet menant à la qualification QUALIBAT 8721



## MESURES ACOUSTIQUES DU BATIMENT

Pour les programmes de logements neufs, dont le permis de construire est déposé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le maître d'ouvrage doit fournir à l'autorité qui a délivré le permis de construire **une attestation acoustique**.

La maîtrise du contexte normatif, de l'appareillage nécessaire et de l'interprétation des résultats obtenus nécessite une formation dédiée, spécifique au domaine de la construction et du bâtiment.

**La présente formation peut aussi être réalisée à distance pour la partie théorique avec l'accès à un extranet e-learning pour la partie théorique, vous permettant d'avancer à votre rythme. Ce format est constitué de séquences de cours ponctuées par une classe virtuelle avec le formateur.**

### **PUBLIC CONCERNÉ**

Formation destinée aux contrôleurs, opérateurs, et toute personne intervenant dans la réception et le contrôle en bâtiment. Suivant la réglementation en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et de l'arrêté du 27 novembre 2012 sur les contrôles acoustiques.

### **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

Être capable de comprendre et appréhender les notions de base sur l'acoustique et le vocabulaire des bâtiments, les contraintes normatives, et leur guide d'application.

Être capable d'identifier les différentes mesures à réaliser- les mesures d'isolement au bruit aérien intérieur et extérieur - les mesures d'impact, et des niveaux sonores dues aux équipements techniques individuels et collectif et concernées par l'arrêté du 27 novembre 2012.

Être capable d'analyser les résultats des mesures

Être capable de réaliser le rapport de synthèse détaillé des mesures dans le cadre de l'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique.

**NB:** les informations détaillées sont reprises dans le plan de formation, disponible sur demande à [info@apbat.fr](mailto:info@apbat.fr) ou en téléchargement : <https://apbat.fr/formation-mesures-acoustiques/>

### **DUREE**

3 jours – 21h au format présentiel  
1 mois au format e-learning

### **HORAIRES**

Les horaires sont : 8h30 – 12h30 et 14h00 – 17h00

### **EFFECTIF FORME**

12 personnes maximum  
6 personnes en format e-learning

### **TARIF**

**1400 € HT** au format présentiel  
**1200 € HT** au format e-learning

### **INTERVENANTS**

Jean-Claude LEONARDI - Ingénieur technique

### **DATES ET LIEUX**

27/09 au 24/10/2021 à distance (e-learning)  
08/11 au 26/11/2021 à distance (e-learning)

### **MOYENS PEDAGOGIQUES**

Présentation en salle de projection et manipulation du matériel en présentiel. Accès à une plateforme de formation à distance (vidéos, réunions virtuelles, quizz et supports de cours)

### **REFERENCE DE LA FORMATION**

Format présentiel : **ACOU**  
Format e-learning : **ACOU EL**



## BULLETIN D'INSCRIPTION

### PARTICIPANT :

Société..... Siret .....

Nom..... Prénom.....

Fonction.....Activité(s).....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Tél..... Mail (*obligatoire*) .....

### CONTACT ADMINISTRATIF / RESPONSABLE FORMATION :

Nom.....Tél.....Mail.....

Adresse de facturation.....

### VOUS FAITES FINANCER VOTRE FORMATION ? CONTACT OPCA :

Nom.....Tél.....Mail.....

Adresse .....

### Je souhaite m'inscrire aux formations suivantes :

Nom : .....

Dates : .....

Montant (€ TTC) .....

### DELAIS D'ACCES A LA FORMATION :

Les inscriptions doivent être réalisées au minimum 10 jours avant le début de la prestation.

Document à retourner dûment rempli, signé, tamponné par email à l'adresse [info@apbat.fr](mailto:info@apbat.fr) ou par courrier à AP BAT – Hameaux du Soleil – Le Renoir – 06270 Villeneuve-Loubet

Les demandes de renseignements et/ou d'inscription peuvent se faire par téléphone au 04.92.02.97.05, mail à l'adresse [info@apbat.fr](mailto:info@apbat.fr) ou en remplissant le formulaire disponible à l'adresse suivante : <https://apbat.fr/contact/>

Une réponse est apportée dans les 2 jours ouvrés maximum après la demande.

Date :

Nom et qualité du signataire :

Cachet :

Signature :



## NOUS CONTACTER

**N'hésitez pas à nous joindre, nous vous accueillons avec grand plaisir !**

Par téléphone : **04 92 02 97 05**

Par mail : **info@apbat.fr**

Notre site internet : **www.apbat.fr**

**Agence Azur :**

**753, route de la Colle**

**Les Hameaux du soleil - Le Renoir**

**06270 Villeneuve-Loubet**

